



ASSEMBLÉE PRIMAIRE 9 juin 2021

PRÉSIDENT : Joachim Rausis
SECRÉTAIRE : Christelle Darbellay Tornay
PRÉSENTS : 100
EXCUSÉS : voir point 1.3 ci-dessous

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'assemblée / désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Primaire du 24 février 2021 et de l'Assemblée primaire extraordinaire du 28 avril 2021
3. Présentation des comptes 2020 de la Municipalité
4. Présentation des comptes 2020 du Service électrique
5. Rapport de l'organe de contrôle
6. Approbation des comptes 2020 de la Municipalité
7. Approbation des comptes 2020 du Service électrique
8. Modifications partielles du Plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ)
Secteurs Praz-de-Fort, Caille, Saleinaz, les Arlaches et Maligue
 - 8.1 Présentation du projet
 - 8.2 Décision
9. Divers



I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

1.1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 19h35, le Président de la commune ouvre l'Assemblée primaire :

« Mesdames, Messieurs,

Chers citoyennes et citoyens de la Commune, Monsieur le représentant de l'organe de révision.

Vous avez toutes et tous reçu une carte de vote numérotée en entrant dans cette salle, ce qui me permet de saluer 100 concitoyennes et concitoyens. Si quelqu'un n'a pas reçu de carte de vote, je le prie de s'annoncer tout de suite auprès d'Aurélié Tornay à l'entrée de la salle.

J'ai le plaisir de vous accueillir pour cette troisième Assemblée primaire de l'année consacrée à la validation des comptes 2020 de la Municipalité et du Service électrique ainsi qu'à un point lié à l'aménagement du territoire : les modifications partielles du Plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) dans les secteurs *Praz-de-Fort, Caille, Saleinaz, les Arlaches et Maligue*.

Mesdames, Messieurs,

Cette assemblée doit selon la loi sur les communes se dérouler avant la fin juin. Elle a été régulièrement convoquée par décision du Conseil municipal du 19 mai 2021. Les comptes 2020 ainsi que les autres documents nécessaires pouvaient être consultés du 21 mai au 9 juin 2021 au secrétariat communal ainsi que, pour une partie d'entre eux, sur le site internet de la Commune, soit 20 jours avant la date de l'assemblée.

Je constate donc que l'Assemblée Primaire peut délibérer en toute conformité avec la loi sur les Communes selon le nouvel ordre du jour établi à l'instant.

1.2. DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

Avant d'entamer nos débats, je propose de nommer les scrutateurs suivants :

- carré 1 : Joël Gaillard
- carré 2 : Jean-Paul Tornay

Décision :

La proposition de nommer les deux scrutateurs précités est acceptée tacitement.

1.3. EXCUSÉS

Dernière formalité avant de passer au vif du sujet, laissez-moi excuser les absences de : Xavier Fellay, Jean-Michel Tornay, Albert Lattion, Luc Darbellay, Jean-Daniel Tornay, Bertrand Coppey, Blaise Lovisa, Charles Emmanuel De Rivaz et François Voutaz.



II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 24 FEVRIER 2021 ET DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2021

Comme le veut la loi sur les Communes, le procès-verbal de l'Assemblée Primaire doit être porté à la connaissance des intéressés par lecture ou de toute autre manière pour la séance prochaine de l'organe intéressé. À noter que l'assemblée primaire extraordinaire du 28 avril 2021 était uniquement informative.

Ces procès-verbaux pouvaient être consultés du 21 mai au 9 juin au secrétariat communal et sur le site internet de la Commune, soit 20 jours avant la date de l'assemblée.

Personne ne demande la lecture des procès-verbaux du 24 février et du 28 avril 2021.

Décision :

Les procès-verbaux des Assemblées Primaires du 24 février et du 28 avril 2021 sont acceptés tacitement.

III. COMPTES 2020 DE LA MUNICIPALITÉ

3.1. MUNICIPALITÉ

Les comptes 2020 de la Municipalité sont bons pour la 5^{ème} année consécutive. Celles et ceux d'entre vous qui ont pris la peine de les consulter sur notre site internet ne me contrediront pas.

En résumé :

- Les charges sont globalement maîtrisées, en augmentation de 1.8% par rapport au budget pour se monter à Fr. 21 096 872.02
- Les recettes atteignent Fr. 25 423 918.52 en augmentation par rapport au budget de Fr. 1.5 millions, même si elles sont en diminution par rapport à 2019 de l'ordre de 1.5 millions.
- La marge d'autofinancement, de 4.3 millions, est la 4^{ème} plus importante réalisée dans les 15 dernières années de l'histoire de notre Commune.
- Le résultat permet une confortable fortune nette par habitant de Fr. 2'445.-, en légère diminution par rapport à 2019 (Fr. 2592.-).

Le bilan de cet exercice se confirme au travers des 5 indicateurs de l'Etat qui pour la période 2019-2020 sont quasiment tous au maximum comme nous le verrons dans le détail à l'issue de la présentation des comptes de la Municipalité et de ceux du Service électrique.



Voici un tableau récapitulatif des principales données financières 2020 pour la Municipalité :

Année	Marge d'autof.	Financement	Résultat
2020	4'327'007.80	- 475'006.84	923'031.86
2019	6'103'262.53	2'283'143.13	1'296'143.13
2018	6'280'819.72	3'254'522.31	821'522.31
2017	5'740'548.04	2'605'406.08	504'406.08
2016	4'111'561.24	894'366.23	230'366.23
2015	3'701'133.95	- 288'562.49	- 292'562.49
2014	2'290'737.42	- 4'369'070.77	- 1'810'009.77
2013	3'634'725.26	- 3'180'744.94	- 421'796.94
2012	3'243'170.24	- 2'617'937.87	- 286'937.87
2011	2'914'676.53	- 1'251'595.55	- 469'471.55
2010	2'652'392.46	- 984'098.24	- 568'098.24

À la lecture de ce tableau, on se rend compte du bon résultat des comptes 2020 avec la 4^{ème} meilleure marge d'autofinancement réalisée durant ces 15 dernières années, une légère insuffisance de financement suite à des investissements élevés et un exercice qui boucle sur un très appréciable boni.

Voilà pour le commentaire introductoire.

Comment cependant parler de l'année écoulée sans évoquer la pandémie ? Elle a certes affecté tout un chacun dans son quotidien, a impacté nos entreprises plus ou moins durement et a également eu un effet sur les comptes 2020, avec des dépenses complémentaires de plus de Fr. 400'000.-, non prévues au budget, et des investissements complémentaires de plus de 500'000.-. Ce qui donne, même si nous ne pouvons évidemment pas additionner ces chiffres un impact de l'ordre du million de franc de la pandémie sur les comptes 2020.

FONCTIONNEMENT :

0. Administration générale

Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus



1'601'961.41	590'666.40	1'689'800.00	566'500.00	1'564'162.57	547'250.45
--------------	------------	--------------	------------	--------------	------------

1. Sécurité publique

Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1'328'342.55	396'598.01	1'440'500.00	375'900.00	966'046.86	309'943.63

2. Enseignement et formation

<u>Comptes 2020</u>		<u>Budget 2020</u>		<u>Comptes 2019</u>	
<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>	<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>	<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
<u>3'374'603.62</u>	<u>124'547.15</u>	<u>3'356'700.00</u>	<u>108'500.00</u>	<u>3'777'050.25</u>	<u>81'670.75</u>

3. Culture, Loisirs & Culte

Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1'270'268.52	35'833.87	1'392'700.00	26'600.00	1'433'183.15	64'818.22

4. Santé

Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
758'492.55	-	320'500.00	-	387'294.82	-



5. Prévoyance sociale

Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1'536'085.89	76'007.04	1'570'700.00	135'000.00	1'230'636.20	110'637.39

6. Trafic

Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3'956'183.60	416'046.65	3'709'500.00	290'500.00	3'930'748.51	453'845.10

7. Protection et aménagement de l'environnement

<u>Comptes 2020</u>		<u>Budget 2020</u>		<u>Comptes 2019</u>	
<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>	<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>	<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
<u>3'415'522.64</u>	<u>2'783'261.38</u>	<u>3'460'100.00</u>	<u>2'606'900.00</u>	<u>3'588'383.29</u>	<u>3'148'359.36</u>

8. Economie publique

Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6'933'085.36	5'838'290.30	6'924'800.00	5'054'600.00	8'326'608.20	5'768'044.00

9. Finances et impôts

Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
--------------	--	-------------	--	--------------	--



Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
326'340.52	15'162'667.72	373'000.00	14'800'800.00	350'469.14	16'366'157.22

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?

Questions de l'Assemblée :

La présentation ne soulève aucune question ni remarque.

INVESTISSEMENTS :

Le montant total des dépenses d'investissement 2020 de la Municipalité est de Fr. 5'679'099.19 et par conséquent bien supérieur aux prévisions de quelque Fr. 880'099.19 auquel il faudrait retrancher les 2 montants non budgétisés de l'UAPE 300 mille francs et d'AELOVS 200 mille francs ce qui donnerait un dépassement de 380 mille francs par rapport aux prévisions. 2020 marque tout de même une année assez forte en matière d'investissements.

Quant aux recettes d'investissement, elles sont en dessus des prévisions de Fr. 396'913.35 pour se finaliser à hauteur de Fr. 896'913.35 et ceci est principalement dû aux subventions cantonales sur les ouvrages de protections dont 2020 regroupe un solde de versement du dossier 2019 du Signal de Fr. 195'752.80 et 2 décomptes du projet de défense la Rosière pour un total de Fr. 375'655.25.

Il ressort donc de cet exercice 2020 un investissement net de Fr. 4'802'014.64 non couvert par la marge d'autofinancement de Fr. 4'327'046.50 laissant ainsi apparaître une insuffisance de financement de Fr. 474'968.14. Quant au résultat d'exercice, il s'agit du cinquième boni réalisé depuis 2008 de l'ordre de Fr. 923'031.86.

Si on s'attarde sur quelques éléments marquants de ces investissements :

▸ Trafic	1 851 893.52
▸ Eaux	413 763.95
▸ Eaux usées	1 036 109.80
▸ Déchetterie	162 929.40

TOTAL	3 464 696.67
--------------	---------------------

67 % des investissements totaux

Le Président détaille ensuite les chiffres concernant l'eau potable, les eaux usées et le traitement des déchets.

Voilà pour les investissements de l'année 2020. Questions/remarques ?

La présentation ne soulève ni question, ni remarque.



IV. LECTURE DES COMPTES 2020 DU SERVICE ELECTRIQUE

Le Président passe la parole au Président de la commission, Pascal Tornay, afin qu'il commente les comptes 2020 dans le détail.

M. Pascal Tornay présente les comptes 2020 du service électrique, qui présente pour la première fois une perte d'exercice de Fr. 10'003.70, conséquence de la planification de la rétrocession aux abonnés. Cette perte est néanmoins tout à fait assimilable par le service.

Questions/remarques ?

La présentation ne soulève ni question, ni remarque.

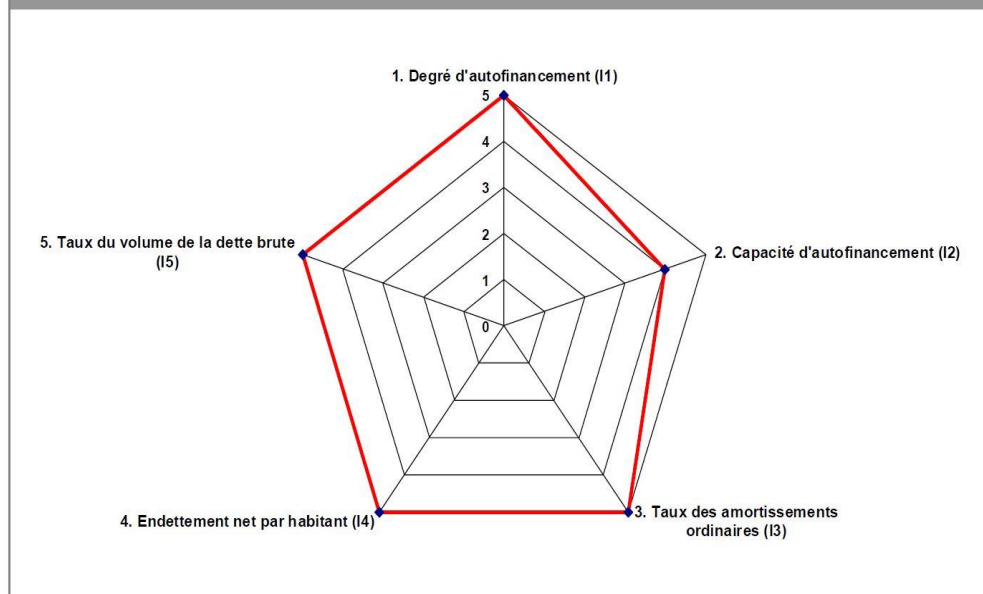
Avant de passer la parole à l'organe de révision, Joachim Rausis présente les 5 indicateurs établis par l'Etat du Valais et qui permettent de jauger l'état financier des Communes. Comme annoncé en introduction, la commune obtient sur ces 2 dernières années la note de 24 sur 25.

Dans le détail :

1 : degré d'autofinancement : (autofinancement en % de l'investissement net)	120.7 %
2 : capacité d'autofinancement : (autofinancement en % des revenus financiers)	19 %
3 : taux des amortissements ordinaires : (amortissements ordinaires en % du patrimoine administratif à amortir)	12.5 %
4 : endettement net par habitant : (dette brute moins patrimoine financier réalisable par habitant)	- 2'519.-
5 : taux du volume de la dette brute : (dette brute en % des revenus financiers)	93.7 %



Graphique des indicateurs - moyenne des années 2019 et 2020



V. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Pour la lecture du rapport je passe la parole à M. Daniel Porcellana, représentant de la Société fiduciaire Alpes Audit SA.

L'Assemblée prend connaissance du rapport de l'organe de révision qui est joint au fascicule des comptes 2020.

VI. APPROBATION DES COMPTES 2020 DE LA MUNICIPALITÉ

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2020 de la Municipalité se prononcent par main levée.

Décision :

Les comptes 2020 de la Municipalité sont acceptés à l'unanimité.

VII. APPROBATION DES COMPTES 2020 DU SEO

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2020 du Service électrique se prononcent par main levée.

Décision :

Les comptes 2020 du service électrique sont acceptés à l'unanimité.

Le Président remercie l'Assemblée Primaire pour sa confiance.

VIII. MODIFICATIONS PARTIELLES DU PLAN D'AFFECTATION DES ZONES (PAZ) ET DU REGLEMENT COMMUNAL DES CONSTRUCTIONS ET DES



ZONES (RCCZ) - SECTEURS PRAZ-DE-FORT, CAILLE, SALEINAZ, LES ARLACHES ET MALIGUE

Le Président rappelle que légalement, seuls les citoyennes et citoyens d'Orsières ont le droit de prendre la parole ou de voter durant cette Assemblée. Il annonce que le vote se déroulera à main levée sauf si, conformément à l'art. 16 al. 2 de la Loi sur les communes, le cinquième de l'assemblée demande à ce que le vote ait lieu à bulletin secret.

Décision :

L'Assemblée ne fait pas la demande pour un vote à bulletin secret.

8.1 Présentation du projet

Après une brève introduction, le Président passe la parole à M. Urbain Gaillard, conseiller municipal en charge de la commission Aménagement du territoire, pour présenter à nouveau le projet.

Les objectifs communaux sont les suivants :

- Répondre à la demande croissante de résidences principales (R1) notamment à Praz-de-Fort et Saleinaz
- Promouvoir le développement de résidences principales (R1) dans les secteurs reconnus stratégiques pour le développement communal
- Favoriser la densification de la zone à bâtir dans ces secteurs stratégiques

M. Gaillard présente ensuite les cartes des secteurs impactés par le projet. La mise à l'enquête publique a suscité 16 oppositions, dont 7 ont été retirées suite aux séances de conciliation début 2020. Les 9 oppositions restantes ont été traitées et rejetées en séance de conseil du 20 février 2020.

La suite de la procédure est la suivante :

- Délibération et décision de l'Assemblée primaire – l'Assemblée se prononce sur le projet global (oppositions incluses)
- Publication de la décision de l'Assemblée primaire au BO (recours possible(s) durant 30 jours)
- Demande d'homologation auprès du Conseil d'Etat

Questions/remarques ?

La présentation ne soulève ni question, ni remarque.

8.2 Décision

À la question : Acceptez-vous le projet des modifications partielles du Plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) : Secteurs Praz-de-Fort, Caille, Saleinaz, Les Arlaches et Maligue ?

Décision :

L'Assemblée accepte le projet par 93 oui, 6 non et 1 abstention.



IX. DIVERS

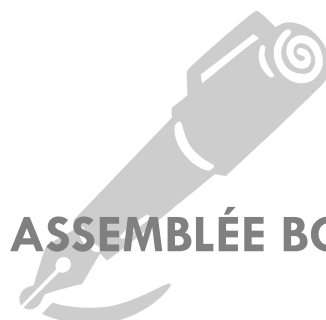
Le Président prend tout d'abord la parole :

- Exposition des 4 projets du MEP de La Fouly, dont le lauréat est le projet intitulé « La Plase du Dzéno ». Le groupement est piloté par LDW Architecte accompagné des bureaux partenaires JF Lattion et Atelier Descombes Rampini SA.
- Le Président explique brièvement le développement des bus à la demande pour les villages
- Le Conseil a décidé, lors de sa dernière séance du 2 juin 2021, de financer un bus navette afin de désengorger la station de Champex-Lac durant la période estivale
- Les FMS ont connu une année exceptionnelle avec une hausse de production de kWh de près de 15% par rapport à la moyenne des 8 derniers exercices. Le Conseil d'administration a également validé, lors de sa dernière réunion, la variante finale d'un important projet de rénovation : « RenoFMS ».
- Le Conseil municipal a décidé de mandater M. Yves Putallaz afin de représenter les intérêts de la commune comme administrateur dans les sociétés FMO et FMS. M. Yves Putallaz représentera également FMS au CA de Dransenergie.

La parole n'étant plus demandée par l'Assemblée, le Président clôt l'Assemblée Primaire à 20h40.

Joachim Rausis
Président

Christelle Darbellay T.
Secrétaire



ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE 9 juin 2021

PRÉSIDENT : Joachim Rausis
SECRÉTAIRE : Christelle Darbellay Tornay

I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir d'ouvrir cette assemblée bourgeoise en vous rappelant que seuls les Bourgeois ont le droit de vote.

Les non-bourgeois ont bien évidemment la possibilité d'assister à l'assemblée sauf si les Bourgeois d'Orsières en décident autrement.

L'Assemblée n'émet aucune objection.

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée / désignation des scrutateurs
2. Approbation du PV du 24 février 2021
3. Présentation des comptes 2020 de la Bourgeoisie
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes 2020 de la Bourgeoisie
6. Divers

Remarque(s) :

L'ordre du jour ne soulève aucune question ni remarque.



Comme scrutateur je vous propose de conserver les mêmes personnes que tout à l'heure soit, qui sont bourgeoises :

- carré 1 : Joël Gaillard
- carré 2 : Jean-Paul Tornay

Décision :

La proposition de nommer les deux scrutateurs précités est acceptée tacitement.

II. APPROBATION DU PV DU 24 FEVRIER 2021

Ce document était consultable du 21 mai au 9 juin 2021 au secrétariat communal ainsi sur le site internet de la commune. Est-ce que quelqu'un en demande la lecture intégrale ?

Décision :

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 24 février 2021 est accepté tacitement.

III. LECTURE DES COMPTES 2020 DE LA BOURGEOISIE

Le Président de la commune passe la parole à M. Célestin Thétaz, président de la commission bourgeoisiale, afin qu'il livre le commentaire détaillé des comptes 2020 de la Bourgeoisie.

Les comptes 2020 de la Bourgeoisie d'Orsières sont bons principalement grâce à des investissements restés bien en dessous des prévisions budgétaires.

À relever la bonne maîtrise des charges du personnel qui demeurent inférieures aux prévisions. Par contre, si la masse globale des charges est en augmentation de près de 10% par rapport à ce même budget, ceci principalement dû aux postes TVA et travaux effectués par des tiers auprès de la Bourgeoisie de Bourg-St-Pierre, les revenus le sont également de quelque 24%. Cette importante augmentation est due là aussi à des travaux effectués pour tiers ainsi que par des subventions supérieures aux prévisions et finalement au prélèvement effectué dans le fonds de réserve forestier durant cet exercice.

2020 bouclera donc sur 3 notes positives soit une relative bonne marge d'autofinancement, un financement excédentaire et finalement sur un boni d'exercice.

IV. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Comme tout à l'heure, je passe la parole à M. Daniel Porcellana pour la lecture de son rapport.

L'Assemblée prend connaissance du rapport de l'organe de révision qui est joint au fascicule des comptes 2020.



V. APPROBATION DES COMPTES 2020 DE LA BOURGEOISIE

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2020 de la Bourgeoisie se prononcent par main levée. Je précise pour la bonne forme que seuls les Bourgeois d'Orsières ont le droit de vote.

Décision :

L'Assemblée Bourgeoisiale accepte les comptes 2020 de la Bourgeoisie à l'unanimité.

VI. DIVERS

Ce point de l'ordre du jour n'est pas utilisé.

Il est 21h00, le Président clôt l'Assemblée bourgeoisiale et remercie les participants en leur souhaitant une excellente rentrée chez eux.

Joachim Rausis
Président

Christelle Darbellay T.
Secrétaire